



CONSEIL MUNICIPAL DU

25 SEPTEMBRE 2017

Ont assisté à la séance : Monsieur Pierre CUYPERS, Maire – Madame Brigitte JACQUEMOT, Monsieur Bertrand REMOND, Monsieur René MARAND et Madame Nelly RENAUDIN, Maires adjoints – Madame et Messieurs Jérôme BEAULIER, Sébastien GERMAIN, Daniel HUREAU, Bernard JACQUEMIN, Catherine JOLIVET, Valéry LEGENDRE, Arnaud SZPUNAR, Martial ROUSSEAU Conseillers.

Absent excusé : Jean-Mary LARGILLIER pouvoir à Sébastien GERMAIN

Secrétaire de séance : Nelly RENAUDIN

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JUIN 2017

Après correction sur la date au paragraphe « Travaux & Voirie », point « RD32 (Yvernailles – Aubepierre) comme suit : « ...En **2018**, la totalité de la route entre Yvernailles et Aubepierre sera gravillonnée », le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2017.

PROJET ECOLE

Le maire rappelle qu'à ce stade ce dossier reste à l'état de projet. La réalisation ou non du futur groupe scolaire sur Aubepierre sera conditionnée par une analyse fine de son financement et notamment par l'obtention des subventions pressenties en provenance de l'Etat, la Région et le Département.

Présentation de l'avancée du projet école par Monsieur ROUVEAU, architecte en charge du dossier.

Le projet présenté reste modulable. Il comprend : 5 classes pour l'école maternelle et l'école primaire ; 1 salle de motricité, 1 salle pour le périscolaire, 1 bibliothèque, 1 salle pour les enseignants, 1 salle pour les ATSEM, 1 cantine (capacité de 80 couverts/service) ainsi que des locaux techniques.

Dans un souci de respect de l'environnement, le projet prévoit un mixte entre des technologies traditionnelles et l'utilisation de technologies propres : structure bois, toiture végétalisée, plancher chauffant, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques sur le préau...

Réalisation du projet en une seule phase.

Acquisition foncière nécessaire : 8 200 m². Le propriétaire du foncier s'engage à céder le terrain sans contrepartie financière de la commune à la condition qu'une parcelle actuellement en zone « non bâtie » puisse passer zone « bâtie » permettant un projet de lotissement de 10 maisons individuelles. Une révision du PLU sera alors nécessaire. La révision du PLU devra contenir une clause conditionnelle prévoyant que la construction du lotissement sera possible exclusivement si le projet école arrive à son terme.

Durée des travaux estimée à 18 mois (hors études).

Coût estimatif (tolérance +/- 5%) pour la **construction des bâtiment et les aménagements externes** (voiries, clôture, cour...) : **3 200 000 € HT**

Etude financières :

Aides / subventions pressenties :

- Préfecture

- ↳ Dotation d'équipement des territoires ruraux : D.E.T.R.) : 1 045 000 €

- ↳ DSI : entre 1 200 000 € et 1 300 000 €

- Conseil Départemental de S&M

- ↳ Fond Equipement Rural (FER) : entre 30 000 € et 50 000 €

Autofinancement (revente d'un bien acquis à Aubepierre) : 250 000 €

Emprunt : 500 000 €

Récupération de la TVA (sous 2 ans après versement) : 600 000 €

Le conseil municipal approuve, à 13 voix *POUR* et 1 voix *CONTRE* la révision du PLU avec intégration de la clause conditionnelle : construction du lotissement conditionnée par la réalisation effective du groupe scolaire.

Le conseil municipal autorise, à 13 voix *POUR* et 1 voix *CONTRE* le maire à rechercher un cabinet d'urbanisme en vue de la poursuite du projet Ecole.

Le conseil municipal autorise, à 13 voix *POUR* et 1 voix *CONTRE* le maire à entamer les démarches pour l'obtention de subventions (Etat, Région, Département) afin de permettre le financement du groupe scolaire.

Le conseil municipal autorise, à 13 voix *POUR* et 1 voix *CONTRE* le maire à effectuer les demandes de subventions auprès de la Région, de la Préfecture et du Conseil Départemental en vue du financement du groupe scolaire.

TARIFS PERISCOLAIRES

Le maire propose de revoir à la baisse la ½ heure de garderie comprise entre 16h30 à 17h.

Elle passe de 1,50 € à 0,50 €.

Pour information, l'heure de garderie revient à 5,13 € par enfant pour la commune.

Le conseil municipal accepte, à 13 voix *POUR* et 1 *ABSTENTION*, que le montant de la ½ heure comprise entre 16h30 et 17h soit facturée à hauteur de 0,50 centimes / enfant aux familles.

DEBET A L'ENCONTRE DU TRESORIER

Suite au contrôle de légalité, une erreur d'écriture comptable relatif à l'année 2011 a été révélé. Celle-ci porte sur le paiement d'heures supplémentaires réalisées par le personnel communal. Le trésorier est condamné par le tribunal à dédommager la commune à hauteur de 6 302,90 €. S'agissant d'une erreur d'écriture comptable et non d'une malveillance de la part du Trésorier, le maire propose qu'une demande de grâce soit formulée concernant cette amende.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité (14 voix *POUR*), cette décision et autorise le maire à prendre une délibération en faveur d'une demande gracieuse.

CCBN

Transfert de prélèvement FNGIR.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité (14 voix *POUR*), le transfert de prélèvement FNGIR vers le budget de la CCBN.

Rattachement des communes d'Andrezel et de Champeaux à la CCBN

Le conseil municipal, approuve, à 12 voix *POUR* et 2 voix *CONTRE*, le rattachement des communes d'Andrezel et de Champeaux à la CCBN

SYAGE

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour la compétence « mise en œuvre du SYAGE ».

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité (14 voix *POUR*), l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour la compétence « mise en œuvre du SYAGE ».

Adhésion de l'Etablissement Public territorial Grand Paris Sud Est pour les compétences « Assainissement eaux usées & Gestion des eaux pluviales » et « Mise en œuvre du SYAGE » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité (14 voix *POUR*), l'adhésion de l'Etablissement Public territorial Grand Paris Sud Est pour les compétences « Assainissement eaux usées & Gestion des eaux pluviales » et « Mise en œuvre du SYAGE » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Modification des statuts du SYAGE

Au regard des impacts liés à la loi MAPTAM et la loi NOTRe, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité (14 voix *POUR*), la modification des statuts du SYAGE à compter du 1^{ER} février 2018.

Retrait de la commune de Tigery

Le conseil municipal à l'unanimité (14 voix POUR) accepte le retrait de la commune de Tigery.

SDEM

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité (14 voix *POUR*), l'adhésion de la nouvelle commune MORET LOING ORVANNE au SDEM.

QUESTIONS DIVERSES

Elections sénatoriales du 24/09/2017 : le maire informe le conseil qu'en raison de son élection au sénat en date du 24/09/2017, et au regard de la réglementation il est contraint de démissionner de sa fonction de maire mais souhaite rester membre du conseil municipal en qualité de Conseiller municipal. En conséquence, à compter du 2 octobre 2017 (date officielle de sa prise de fonction de Sénateur) il remettra sa démission au Préfet dans un délai maximum de 1 mois. L'intérim de la fonction de maire sera assuré par la 1^{er} adjointe, Mme Brigitte JACQUEMOT.

Afin de permettre la réélection d'un nouveau maire et des adjoints, qui doit intervenir en conseiller municipal sous 3 mois suivant la démission du maire, le conseil municipal doit être au complet. En raison de la démission de Mme Fanny GAUMET, en début de mandat, il convient donc de réélire un conseiller. Pour se faire, une nouvelle élection en vue d'élire un conseiller sera prochainement organisée sur 2 dimanches après démission du maire. C'est seulement après cette élection que le nouveau maire et ses adjoints pourront être élus par le conseil municipal.

Fermeture du bureau de vote d'Ozouer-le-Repos : Le Maire rappelle que le conseil municipal, après en avoir discuté au cours de la séance du 29 juin 2017 et pour répondre à la demande de la préfecture sur le nombre de bureau de vote à compter de mars 2018, a décidé de la fermeture du bureau de vote d'Ozouer le Repos.

En conséquence, toute nouvelle décision concernant ce sujet pourra être revue pour mars 2019, sachant qu'il n'est prévu aucune élection en 2018

+

AGENDA

- **Conseils municipaux** : 06/11/2017 – 15/12/2017
- L'ARA organise un loto le 03/12/2017 (salle des fêtes d'Aubepierre)
- Le **Comité des fêtes** organise : une soirée/repas « Far West » le 14/10/2017 – Des ateliers « préventions routières » pour les séniors les 9, 16 et 23 novembre 2017 – une crèche + chorale à l'église d'Aubepierre le 01/12/2017.
- **RIRE & VIVRE** organise à la salle des fêtes d'Aubepierre : un bal country le 01/10/2017 – une soirée « Beaujolais nouveau » le 16/11/2017
- **Théâtre** à la salle des fêtes d'Aubepierre :
 - le 30/9/2017 - la Cie *Les Blouses en Scène* « Toc Toc Toc »
 - le 25/11/2017 – La Cie *Les 3 coups de Solers*
- En octobre 2017, la **CCBN** organise :
 - des animations sportives à Aubepierre, le 23 octobre de 10h-12h pour les 6 – 8 ans et 14h-16h pour les 9-13 ans
 - une animation « conte » à 16 heures le 24 octobre 2017
- Les **parents d'élèves** organisent une bourse aux jouets le 5 novembre 2017 à la salle des fêtes d'Aubepierre.
- 11/11/2017 : **cérémonie du 11 Novembre** à Ozouer-le-Repos (9h15) + Aubepierre (9h30)
- **Goûter des anciens** + remise des colis de Noël, le samedi 9 décembre 2017 (Salle des fêtes d'Aubepierre).